

Marché de l'électricité / Amélioration de la transparence des données / Consultation publique (Leb 606)

La Commission européenne a lancé, le 22 juillet dernier, une consultation publique portant sur l'amélioration de la transparence des données sur le marché de l'électricité. Afin d'assurer une plus grande transparence en matière d'offre et de demande sur le marché européen de l'électricité, notamment en ce qui concerne l'usage et la disponibilité des réseaux, le Groupe des régulateurs européens dans le domaine de l'électricité et du gaz a publié un avis établissant des lignes directrices sur cette question. L'objectif de la consultation est d'apporter des observations et commentaires sur cet avis. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 16 septembre 2011, en répondant à un questionnaire en ligne. (AG)

Entrepreneuriat social / Fonds d'investissement solidaire / Consultation publique (Leb 605)

La Commission européenne a lancé, le 13 juillet dernier, une consultation publique concernant la promotion des fonds d'investissement solidaire pour l'entrepreneuriat social. L'objectif est de recenser les options possibles permettant de développer l'entrepreneuriat social grâce aux fonds d'investissement privés et les éventuels obstacles rencontrés par les entreprises sociales dans ce domaine. Les parties intéressées sont invitées à présenter leurs observations, avant le 14 septembre 2011, en répondant à un questionnaire en ligne. (AG)

Standardisation et normalisation / Communication et proposition de règlement (Leb 601)

La Commission européenne a présenté, le 1^{er} juin dernier, une communication sur une vision stratégique pour les standards européen ainsi qu'une proposition de règlement relatif à la normalisation européenne. Ces deux textes visent à renforcer la coopération de l'Union européenne avec les organismes européens de normalisation (les « OEN »), comme le Centre européen de normalisation (CEN), le Comité européen de normalisation électrotechnique (CENELEC) ou encore, l'Institut européen des normes de télécommunication (ETSI). La proposition de règlement prévoit de favoriser l'implication des entreprises dans l'élaboration des normes, de reconnaître plus rapidement des normes en technologies de l'information et de la communication élaborées par les organismes mondiaux. La Commission propose également l'extension du système européen de normalisation aux services. Cette orientation s'explique par la volonté de l'Union de s'adapter au développement technologique, d'aider les PME qui rencontrent toute une variété de problèmes liés aux normes et à la normalisation et enfin, de trouver une solution au constat selon lequel de nombreuses normes assurant l'interopérabilité ne sont pas élaborées par les OEN, mais par d'autres organisations qui définissent des normes. (JM)

France / Cagoules de protection contre le feu / Normes de sécurité / Avis motivé (Leb 600)

La Commission européenne a publié, le 19 mai dernier, un avis motivé demandant à la France de modifier sa réglementation en matière de cagoules de protection contre le feu pour les sapeurs-pompiers afin de faciliter le libre-échange dans l'Union européenne. La note d'information technique française (N.I.T. n°328) impose aux fabricants desdites cagoules de se conformer à des exigences de sécurité supplémentaires à celles prévues par le droit de l'Union. La Commission estime que les Etats membres peuvent exiger certains critères opérationnels mais ne peuvent pas imposer de prescriptions, d'essais ou d'inspections autres que ceux prévus par la norme européenne harmonisée EN 13911:2004. La Commission avait adressé, le 4 juin 2010, une lettre de mise en demeure aux autorités françaises, qui avaient répondu, en janvier 2011, que la note d'information technique n° 328 avait été abrogée. Toutefois, selon la Commission, certains éléments contradictoires semblent résulter d'autres documents officiels. Si, dans un délai de deux mois suivant l'avis motivé, la France ne s'y conforme pas, la Commission peut décider de porter l'affaire devant la Cour de justice de l'Union européenne. (MR)

Acte pour le marché unique / 12 chantiers pour stimuler la croissance / Communication (Leb 597)*

La Commission européenne a publié, le 13 avril dernier, une communication intitulée « Douze leviers pour stimuler la croissance et renforcer la confiance » présentant les douze chantiers prioritaires de l'Acte pour le marché unique. Ces chantiers sont : l'accès au financement pour les PME ; la mobilité des travailleurs au sein du marché unique ; les droits de propriété intellectuelle ; les consommateurs acteurs du marché unique ; les services, renforcer la normalisation ; des réseaux européens plus forts ; le marché unique numérique ; l'entrepreneuriat social ; la fiscalité ; plus de cohésion pour le marché unique ; l'environnement réglementaire des entreprises ; les marchés publics. Fin 2012, la Commission fera le point sur l'état d'avancement du présent plan d'action et présentera son programme pour la prochaine étape. (RD)

Jeux en ligne / Livre vert (Leb 596)

La Commission européenne a publié, le 24 mars dernier, un Livre vert sur les jeux d'argent et de hasard en ligne dans le marché intérieur, qui lance une consultation publique sur l'ensemble des défis à relever par les